

Déconfinement à l'école: enseignants et parents réclament des précisions sur le protocole sanitaire

Paris, 28 avr. 2020 (AFP) -

"A ce stade, il nous faut un protocole sanitaire précis pour pouvoir s'organiser concrètement" et "pas des dates": à l'issue des annonces mardi du Premier ministre sur le déconfinement à l'école, syndicats enseignants et parents d'élèves demandent "expressément" des précisions du ministre de l'Éducation.

Dans son discours à l'Assemblée, Édouard Philippe a proposé "une réouverture très progressive" des écoles maternelles et élémentaires à compter du 11 mai, "partout sur le territoire, et sur la base du volontariat", et à raison de 15 élèves maximum par classe.

Puis "à compter du 18 mai, mais seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible, nous pourrions envisager d'ouvrir les collèges, en commençant par la 6ème et la 5ème", a-t-il ajouté.

Mardi soir, le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer a précisé que le gouvernement se prononcerait "fin mai" sur la réouverture des classes de 4e et 3e, après l'obtention de "garanties totales" sur le plan sanitaire.

La décision de rouvrir les lycées début juin serait elle aussi prise fin mai, a-t-il dit sur TF1. Mais le bac sera évalué sur la base uniquement du contrôle continu.

Il y a une semaine, Jean-Michel Blanquer avait esquissé les pistes d'un retour à l'école étalé sur trois semaines à compter du 11 mai, par niveau de classe, avec des groupes de 15 élèves maximum.

Le Premier ministre a présenté un plan de déconfinement très progressif, mettant en garde contre un risque d'"écroulement de l'économie".

"On ne comprend plus rien: on a un discours de prudence sur tout sauf sur l'école. Pourquoi faut-il se dépêcher de rouvrir les classes de maternelle et primaire, alors que ce sont des lieux de grande promiscuité", s'interroge Francette Popineau, secrétaire générale du SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire.

Et d'ajouter: "on nous dit que c'est 10 personnes maximum partout, et en classe c'est 15, on dit non". "On demande des précisions sur le protocole sanitaire", poursuit-elle.

"Il faut aussi qu'on soit très clair, si une école ne peut pas présenter toutes les conditions sanitaires, elle ne rouvre pas", propose Mme Popineau.

Pour Stéphane Crochet, secrétaire général de SE-Unsa, "la reprise pour les écoles, telle que présentée, est inacceptable et impossible. Il y a zéro cadre sanitaire", regrette-t-il aussi.

Le Premier ministre a annoncé que le port de masques était "obligatoire pour les collégiens" et qu'ils seraient fournis à ceux "qui n'auraient pas réussi à s'en procurer". Tous les enseignants et encadrants recevront des masques. En revanche le port du masque "est prohibé en maternelle" et "pas recommandé, compte tenu des risques de mauvais usage, à l'école élémentaire".

- "Inquiétude chez les parents"-

Edouard Philippe a précisé vouloir "laisser le maximum de souplesse au terrain".

Mais "laisser la souplesse au terrain est absurde. Si chacun mène son protocole sanitaire et organisationnel dans son coin, ce n'est pas entendable", critique Sophie Vénétitay, du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.

Selon elle les enseignants sont "assez en colère: encore une fois, nous avons des dates qui ne veulent rien dire, alors qu'à ce stade il nous faut un protocole sanitaire précis pour pouvoir s'organiser concrètement".

Pour Sophie Vénétitay il y a trop de questions en suspens sur "la gestion des masques, du nombre d'élèves par classe, du jonglage des profs entre présentiel dans les classes et enseignement à distance..."

Du côté des parents d'élèves, Rodrigo Arenas, co-président de la FCPE, première fédération de parents, demande que "les conseils d'école puissent être convoqués très rapidement pour savoir comment tout ça peut être mis en place". Il regrette cependant le "flou total qui crée de l'inquiétude chez les parents".

Le ministre a assuré que son "objectif est que chaque famille soit informée entre le 4 mai et le 7 mai de ce qui se passe pour son enfant.

En l'absence de précisions rapides sur le protocole sanitaire, des syndicats brandissent la carte du droit de retrait.



PAYS :France
SURFACE :105 %
PERIODICITE :Quotidien



► 28 avril 2020 - Edition Fil Gen

"Si nous en restions là, nous pourrions avoir à utiliser la consigne du droit de retrait. Mais comme cela change toutes les heures... Si on l'utilise, cela se fera d'abord avec le droit d'alerte", lance Stéphane Crochet.
asm-kp/epe/map

Afp le 28 avr. 20 à 22 20.